



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir **FAITES AUX FEMMES**

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

DOSSIER DE PRESSE

**Colloque contre les violences faites aux femmes :
« Comprendre, repérer, agir »**

1^{er} juin de 9 h 00 à 16 h 30
Amphithéâtre du Centre Hospitalier du Pays d'Aix
Avenue des Tamaris à Aix-en-Provence

VIOLENCES FEMMES INFO

APPELEZ LE
3919*

*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

stop-violences-femmes.gouv.fr

Contact presse :

Hélène Asensi, Mutualité Française Paca, Service communication,
helene.asensi@pacamutualite.fr ou 06 23 88 05 90



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir FAITES AUX FEMMES

**Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence**

**Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)**

SOMMAIRE

Invitation Presse

Programme de la journée

Les violences faites aux femmes : de quoi parle-t-on ?

**Un vrai problème de société avec des conséquences
sanitaires et sociales importantes**

Comment prévenir et agir ?



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir **FAITES AUX FEMMES**

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

Meyreuil, le 25 mai 2015

INVITATION PRESSE

Colloque contre les violences faites aux femmes : « Comprendre, repérer, agir »

1^{er} juin de 9 h 00 à 16 h 30
Amphithéâtre du Centre Hospitalier du Pays d'Aix
Avenue des Tamaris à Aix-en-Provence

Les partenaires de ce colloque : le CESE, SOS femmes des Bouches-du-Rhône, le centre Hospitalier du Pays d'Aix et la Mutualité Française Paca souhaitent attirer l'attention du grand public sur les violences faites aux femmes car chacun à son niveau peut « comprendre, repérer et agir ».

Les violences faites aux femmes sont multiples, sociétales et très prégnantes dans notre culture. Souvent minimisées, banalisées, elles sont pourtant un fléau en termes de santé publique avec un impact psychologique et physiologique sur les femmes elles-mêmes mais aussi sur leurs enfants. « *Les violences faites aux femmes n'épargnent aucun milieu social ou culturel... Elles tuent (première cause de mortalité et d'invalidité chez les femmes de 16 à 44 ans) et exposent les enfants à des risques physiques, affectifs et moraux. N'acceptons plus l'inacceptable...* », peut-on lire sur le site Internet de l'association SOS femmes 13, partenaire de cette journée.

La Mutualité Française Paca a initié ce colloque pour faire écho à la récente étude du CESE « Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses » présentée en novembre dernier. Pour l'organiser, elle s'est entourée de l'association Sos femmes des Bouches-du-Rhône qui gère, entre autre, **le numéro d'urgence violences femmes info, le 3919, du Centre Hospitalier du Pays d'Aix et du CESE** (Conseil économique, sociale et environnemental).

Les plus grands experts de la région viendront expliquer et témoigner de l'ampleur de ce fléau et viendront présenter les solutions pour le combattre.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir relayer ce colloque à vos lecteurs et auditeurs. Le nombre de place est limité à 100, les inscriptions se font sur www.paca.mutualite.fr rubrique agenda. Vous trouverez, ci-dessous le programme de la journée.

Pour les journalistes présents à ce colloque, un dossier de presse vous sera remis sur place.

Contact presse :

Hélène Asensi, Mutualité Française Paca, Service communication,
helene.asensi@pacamutualite.fr ou 06 23 88 05 90



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir **FAITES AUX FEMMES**

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

PROGRAMME

9 h 00 - Accueil des participants

9 h 15 - Allocution d'ouverture

Jean-Paul BENOIT, Président de la Mutualité Française Paca

9 h 30 – 12 h 30 Conférence : Comprendre et repérer

Animatrice du débat : **Pascale Vion**, rapporteur de l'étude « Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses » au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité présidée par Geneviève Bel du Conseil Economique et Sociale et Environnemental (CESE)

- **9 h 30 - Violences faites aux femmes, de quoi parle-t-on ?**
Mesure du phénomène et de ses conséquences sanitaires, **Pascale VION**, rapporteur de l'étude au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil Economique et Sociale et Environnemental (CESE)
- **10 h 00 - Du phénomène individuel à la logique sociétale**
Amel ARVIN- BEROD, directrice SOS Femmes 13
- **11 h 00 Les santé physique et mentale des victimes : la Mémoire traumatique**, **Nathalie CASTELLI**, psychologue, facilitateur EMDR et superviseur EMDR certifié à l'institut français d'EMDR.
- **12 h 00 La santé physique et mentale des victimes : l'unité médico-judiciaire en urgence hospitalière**, **Dr Oun JENNANE**, Médecin légiste du service des Urgences (Unité médico-judiciaire) du CHPA.

12 h 30 – Pause déjeuner sur place



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir **FAITES AUX FEMMES**

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

14 h 00 – 16 h 00 Tables rondes : Agir et prendre en charge

Introduction par Peggy BUCAS – Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes - Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Bouches-du-Rhône. L'action de la DDCS 13/DRDFE en PACA. La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) est chargée d'impulser au niveau régional la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son rôle de pilotage, d'animation et de liaison contribue à la cohérence de ses missions interministérielles, donne la visibilité nécessaire aux actions publiques, et s'inscrit dans le cadre de l'approche intégrée recommandée par les instances européennes et internationales)

▪ 14 h 30 – 15 h 15 Table ronde n°1 : Prévenir les comportements et les violences sexistes, dès le plus jeune âge :

- ↳ **Apprentissage du respect de l'autre et éducation à la mixité à l'école, Sandrine POULTEAU et Jean-Yves GOLA, Formateurs prévention des discriminations de l'Académie Aix-Marseille - Education Nationale.**
- ↳ **Expériences d'Éducation à la sexualité auprès d'élèves/étudiants pour réfléchir à la relation fille/garçon, Chrystelle COLIN, Chargée de prévention Mutualité Française Paca et Julien MAZZA, Référent national intervention et formation pour adultes Sos Homophobie**

Echanges avec la salle

▪ 15 h 15 – 16 h 00 Table ronde n°2 : Identifier, orienter et accompagner les femmes victimes de violences :

- ↳ **Rôle de repérage et de prise en charge du médecin généraliste**
- ↳ **La formation des relais de repérage et d'accompagnement des victimes vers la prise en charge : Eric FLORENTINO, formateur de SOS Femmes 13**
- ↳ **L'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des victimes – Grégoire DANGLEANT, Major de la Police Nationale, Chef du bureau départemental d'aide aux victimes de la direction départementale de la sécurité publique.**

Echanges avec la salle

16 h 30 – Conclusion

Jocelyne COUSTAU, présidente de la commission prévention et promotion de la santé de la Mutualité Française PACA



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir **FAITES AUX FEMMES**

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

Les violences faites aux femmes : de quoi parle-t-on ?

« Les violences faites aux femmes sont multiples. Cela va des agressions sexuelles, aux violences conjugales, aux formes modernes de l'esclavage, en passant par la prostitution, les mutilations sexuelles, le sexisme, le harcèlement au travail ou les harcèlements de rue. Ce qu'il faut en retenir, c'est qu'aucune d'entre elles n'est anodine et ne peut être traitée à la légère. Ensuite, ce qui est frappant est que 83% des victimes de viols connaissent leur agresseur, on est loin du cliché de l'attaque sauvage d'un inconnu, le soir au fond d'une ruelle sombre... »

Ces agressions sont trop souvent tues : soit parce que les femmes victimes ont peur de se confier, ou trop souvent, parce que c'est dérangeant pour l'entourage qui ne sait quoi faire et préfère détourner le regard. C'est incroyable de se dire que nos sociétés d'aujourd'hui ne sont pas en capacité de traiter ces questions et de les éradiquer. Pourtant les violences faites aux femmes ne sont pas inéluctables et y remédier constitue une véritable urgence sanitaire et sociétale ! » C'est en ces termes que s'exprime **Pascale Vion**, [rapporteuse de l'étude du CESE](#) et administratrice de la **Mutualité Française**, pour définir les violences faites aux femmes.

Extraits de l'étude du CESE «Combattre les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses» :

La lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans un contexte mondial et soutenu par l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui en définit ainsi les contours : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la sphère privée ».

La déclaration affirme également que « la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes ».

Ainsi, loin d'être le résultat d'un simple conflit ou d'un acte accidentel, ce qui caractérise la violence est bien une relation inégalitaire entre les femmes et les hommes, fondée sur la domination et la pression psychologique.

Omniprésente, la violence psychologique qui consiste à nier l'autre dans son intégrité et à le considérer comme un objet, peut préparer le terrain à la violence physique.

Blagues sexistes et salaces, injures, chansons obscènes, moqueries humiliantes, « main aux fesses », frotteurs dans les transports en commun, harcèlement moral, et/ou sexuel, viols et autres agressions sexuelles, violences conjugales, prostitution, polygamie, excision et mutilations génitales, mariages forcés, esclavage.... la liste est interminable et quelle femme pourrait affirmer qu'elle n'a jamais été concernée par au moins une de ces manifestations. [fin de citation]

Pour les organisateurs de ce colloque l'idée n'est pas de combattre les violences faites aux femmes en s'opposant aux hommes mais bien d'alerter l'opinion publique et d'agir sur ce qui semble être perçu comme la normalité.

Les violences envers les femmes s'exercent dans des contextes privés (couple, famille) ou publics (école, travail, espaces publics).

De nature verbale, psychologique, physique ou sexuelle, les violences se manifestent par des paroles, des comportements, des gestes, des actes. Dans tous les cas, elles sont longtemps tues et rarement évoquées spontanément.

Le poids du silence est particulièrement lourd pour les mineur(e)s a fortiori lorsqu'ils (elles) sont très jeunes, qu'ils (elles) soient les victimes directes ou indirectes des agresseurs.

Toutes ces violences ont un point commun : elles sont destructrices et atteignent leurs victimes au plus profond de leur être intime.



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir **FAITES AUX FEMMES**

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

Certaines femmes sont particulièrement vulnérables, à de multiples et divers titres : les femmes en situation de handicap, voire les mères d'enfants handicapés, les femmes en situation de grande précarité et plus encore celles qui vivent dans la rue et les femmes âgées et à fortiori dépendantes.

Des chiffres accablants

200 000 femmes victimes de violences conjugales, dont 10% seulement portent plainte
83 000 de femmes de 18 à 59 ans ont déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viols/an
20% des femmes actives déclarent avoir une situation de harcèlement sexiste ou sexuel, on passe à 61% d'écolières, collégiennes et lycéennes au sujet d'agressions ou d'insultes sexistes dans un établissement scolaire
20% c'est aussi la proportion de femmes ou jeunes filles qui ont été victimes de harcèlement de rue ou d'agressions verbales

Un problème de société avec des conséquences sanitaires et sociales importantes.

L'impact sur la santé physique et mentale des victimes est important et parfois dramatique qui font des violences faites aux femmes et de leurs conséquences une urgence de santé publique.

Des travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), publiés en 2009, ont ainsi montré que les femmes victimes de violences conjugales perdaient une à quatre années de vie en bonne santé.

De multiples altérations de l'état de santé :

Extraits de l'étude du CESE «Combattre les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses» :

- Conséquences directes selon l'intensité des coups reçus : fractures, entorses, plaies mais aussi brûlures et atteintes traumatiques du périnée en cas de rapports sexuels forcés.
- De nombreux troubles psychosomatiques (nausées, insomnies, brûlures d'estomac, maux de tête...) affectent les femmes exposées à des violences au sein du couple, que les victimes ne relient d'ailleurs pas toujours à ce contexte. Le stress occasionné par les violences affecte les connexions synoptiques et provoque la destruction des neurones. Il réduit l'espérance de vie et induit des pathologies spécifiques identifiées, tels que le diabète, l'infarctus ou la mort subite.
- Risques de maladies sexuellement transmissibles et les douleurs pelviennes chroniques sont démultipliés en cas de violences sexuelles. Les violences subies pendant la grossesse se traduisent par un retard de développement du fœtus et un excès de morbidité périnatale.
- Dépression symptomatologique à l'âge adulte pour les personnes ayant subies des violences lors de l'enfance.
- Les troubles du comportement alimentaire et les tentatives de suicide sont également beaucoup plus nombreuses parmi les femmes victimes de violence que dans la population générale (jusqu'à 11 fois plus de tentatives pour celles qui sont victimes de violences au sein du couple).
- Les femmes victimes de violences ont un niveau de consommation médicale plus élevé. Elles ont plus souvent consommé, de façon régulière, des médicaments psychotropes (anxiolytiques, antidépresseurs ou hypnotiques) au cours des 12 derniers mois : c'est le cas de 20 % des femmes déclarant une agression physique, 30 % des femmes en déclarant plusieurs, contre 10 % n'ayant pas subi de violences.
- Les femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles étaient plus nombreuses à avoir eu un arrêt de travail au cours des 12 derniers mois : près de 40 % contre 28 % pour les femmes n'ayant déclaré aucune agression. Et selon l'enquête du Défenseur des droits publiée en mars 2014, 1 femme active sur 5 se sentirait en situation de harcèlement sexuel sur son lieu de travail.



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir **FAITES AUX FEMMES**

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

D'une manière générale, outre la dégradation de l'état de santé de l'ensemble des femmes victimes de violences, les répercussions économiques sont considérables. Ainsi une étude réalisée, en 2006, à la demande du Service des droits des femmes et de l'égalité, par le Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion (CRESGE) évaluait à près de **2,5 milliards d'euros par an le coût global des seules violences conjugales dont :**

- 483 millions d'euros de soins de santé ;
- 235 millions d'euros de recours aux services de police et de justice ;
- 120 millions d'euros de recours aux aides sociales ;
- 535 millions d'euros au titre des coûts de prise en charge des viols et des blessures graves.
- 1,1 milliard d'euros pour les pertes de production dues au décès et à l'absentéisme des victimes et aux incarcérations de leurs agresseurs ;

Des conséquences sous-estimées : la mémoire traumatique.

Certains types de violences, notamment les viols, ont des conséquences psychotraumatiques graves et durables sur les victimes. Le risque de développer un état de stress post-traumatique est de 80 % en cas de viol et pourtant il existe une insuffisante prise en compte de la dimension psychotraumatique de ces violences.

Selon le site Internet de référence www.memoiretraumatique.org « la mémoire traumatique, trouble de la mémoire implicite émotionnelle, est une conséquence psychotraumatique des violences les plus graves se traduisant par des réminiscences intrusives qui envahissent totalement la conscience (flash-back, illusions sensorielles, cauchemars) et qui font revivre à l'identique tout ou partie du traumatisme, avec la même détresse, la même terreur et les mêmes réactions physiologiques, somatiques et psychologiques que celles vécues lors des violences. »

« Très difficile à calmer, la mémoire traumatique peut, [...] ne pas être identifiée ni reliée au traumatisme ce qui la rend d'autant plus déstabilisante et destructurante (impression de danger et de mort imminents, de devenir fou). Elle s'apparente à une bombe prête à se déclencher à tout moment, transformant la vie en un terrain miné »

Seuls des traitements adaptés dispensés le plus rapidement possible après l'agression peuvent libérer les victimes de cette angoisse paralysante, voire autodestructrice, et leur permettre de reprendre le contrôle d'elles-mêmes et de leurs vies.

Dans un environnement sécurisé et protecteur, les victimes seront aussi davantage enclines à porter plainte, ce qui battra en brèche l'impunité qui profite aujourd'hui à un grand nombre d'agresseurs.

Comment prévenir et agir ?

La prise en compte des violences faites aux femmes dans sa dimension globale est indispensable pour tenter de briser leur engrenage.

L'action de l'état en quelques dates clés récentes :

- **janvier 2013** : création par décret d'une mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)
- **loi du 4 août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes articulé autour de six principes :
 - s'attaquer aux racines du sexisme ordinaire ;
 - lever les contraintes que subissent les femmes dans leur vie quotidienne ;
 - placer la réduction des inégalités de santé entre les femmes et les hommes au cœur de la démocratie sanitaire ;
 - protéger les femmes contre les violences ;
 - décliner l'égalité dans tous les pans de l'action publique ;
 - affirmer les droits des femmes au niveau international



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

**COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES**
comprendre, repérer, agir

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

En près de 15 ans, 4 plans interministériels de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ont été élaborés dont le quatrième plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) qui est en cours.

Il s'articule autour de 3 axes :

- organiser l'action politique autour d'un principe partagé : aucune violence déclarée ne doit demeurer sans réponse,
- protéger efficacement les victimes,
- mobiliser l'ensemble de la société. Sont particulièrement ciblées, la prévention des comportements sexistes et des violences en milieu scolaire et universitaire, ainsi que dans le sport, la prévention du harcèlement sexuel et des violences au travail, la lutte contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles et la conduite d'actions spécifiques dans les DOM.

Un dispositif d'urgence le 3919 associés à des campagnes d'information et de sensibilisation en direction du grand public.

VIOLENCES FEMMES INFO
**APPELEZ LE
3919***

*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

stop-violences-femmes.gouv.fr

Les appels mensuels au 3919, numéro vert gratuit et accessible 7 jours sur 7, sont passés de 4 000 à 7 000 en 6 mois. De plus, le dispositif du téléphone portable d'urgence pour les femmes en très grand danger, initialement déployé dans dix départements, a été généralisé à l'été 2014.

Les dispositifs locaux : l'exemple de SOS femmes 13

Bla bla bla bla.....

Les recommandations du CESE : SENSIBILISER, INFORMER ET FORMER

- **Prévenir les comportements et les violences sexistes, dès le plus jeune âge**
 - apprentissage du respect de l'autre et éducation à la mixité doivent être inclus dans la formation initiale de tous les intervenants scolaires. Parallèlement, le respect du principe de laïcité au sein de l'Éducation nationale comme dans toutes les sphères de la société, est un socle intangible contre les violences sexistes.



LUNDI 01 JUIN 2015 de 9 h 00 à 16 h 30

COLLOQUE CONTRE LES VIOLENCES
comprendre, repérer, agir **FAITES AUX FEMMES**

Auditorium du Centre hospitalier
du Pays d'Aix
Av. des Tamaris - Aix-en-Provence

Gratuit sur inscription
à communication@pacamutualite.fr
(Nombre de places limité à 100 personnes)

- **Renforcer la formation de tous les interlocuteurs potentiels des femmes victimes de violences, au premier chef les médecins et professionnels de santé**
 - il convient, en particulier, d'améliorer le traitement du syndrome psychotraumatique et de maintenir la vigilance en matière de prévention des mutilations génitales et des mariages forcés.
- **Protéger les enfants, via trois dispositions essentielles :**
 - une prise en charge psychologique
 - un lieu d'accueil sécurisé lors de l'exercice du droit de visite du parent violent
 - la primauté de l'intérêt de l'enfant dans la gestion de la parentalité.
- **Améliorer la connaissance et le traitement des violences au travail, ce qui implique la mobilisation de tous les acteurs : employeurs, services de santé au travail, représentants du personnel et organisations syndicales.**
- **Mieux répondre aux besoins des victimes**
 - orienter vers les interlocuteurs compétents en rappelant régulièrement les recours possibles (numéros verts, sites spécialisés)
 - simplifier l'accès au droit (plateforme multidisciplinaire)
 - protéger et soigner les victimes avec une vigilance accrue pour les plus vulnérables
 - accompagner les femmes violentées dans leur réinsertion sociale et professionnelle.
- **Poursuivre et sanctionner les agresseurs - Prévenir les récidives**
 - pour le CESE, le processus de prise de conscience de la gravité des actes/rappel à la loi/sanction/soin/suivi apparaît comme le plus adéquat pour prévenir les récidives.

EN RESUME :

Les violences faites aux femmes : des réalités mises en lumière.

- Le sexisme ambiant et banalisé favorise les rapports de domination des hommes sur les femmes.
- La stratégie de l'agresseur est similaire pour toutes les formes de violences : isoler sa victime, la dévaloriser, inverser la culpabilité, instaurer un climat de peur et d'insécurité, assurer son impunité.
- Les violences psychologiques sont omniprésentes et, quel que soit le type de violences, les atteintes psychiques sont quasiment toujours associées aux effets somatiques.
- Les troubles psychotraumatiques déclenchés par les violences, notamment sexuelles, sont méconnus et peu pris en charge.
- Les agresseurs sexuels sont rarement des inconnus. Ils font partie de l'environnement proche dans 83 % des situations.
- Le manque d'attention aux violences subies dans l'enfance, en tant que témoin ou victime, est patent au regard du traumatisme engendré et de l'accroissement du risque de devenir plus tard agresseur ou agressé.
- Les impacts sanitaires, sociaux et économiques des violences en font une véritable urgence de santé publique.